

État des Risques et Pollutions

Scannez pour consulter
ce document en ligne



ADRESSE

31660 BESSIERES

CADASTRE

B1270, B1271, B1269, B2139, B2137, B1266

COORDONNÉES GPS

43.79770827528276, 1.6130171066684227

COMMUNE

BESSIERES

CODE INSEE

31066

REFERENCE D'ÉDITION

3664823

DATE D'ÉDITION

06/05/2026

VENDEUR

EUROPEAN HOMES

354

ACQUÉREUR



OLD **Non**

PEB **Non**

CASIAS **4**

BASOL **0**

ICPE **0**

Radon **niv. 1**

Séisme **niv. 1**

Table des matières

1. [Page de synthèse](#)
2. [Synthèse des risques](#)
3. [Formulaire réglementaire de l'état des risques](#)
4. [Cartographies des risques](#)
5. [Formulaire réglementaire de Pollution Sonore Aérienne](#)
6. [Cartographie de Pollution Sonore Aérienne](#)
7. [Liste des différentes pollutions des sols](#)
8. [Cartographies des pollutions des sols](#)
9. [Formulaire réglementaire des catastrophes naturelles](#)

Documents réglementaires et references

<https://www.info-risques.com/short/CPEZF>

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

Synthèse des risques

TYPE	EXPOSITION	PLAN DE PREVENTION		
Informatif OLD	Non	La commune est concernée par l'obligation légale de débroussaillage au titre de l'article R.125-23		
Informatif PEB	Non	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	Oui	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 1		
PPR Naturel RADON	Oui	Commune à potentiel radon de niveau 1		
Informatif Sols Argileux	Oui	Niveau de risque : Fort Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)		
PPR Naturels Inondation	Oui	Inondation	Approuvé	31/12/2008
		✓ Tarn		
PPR Naturels Mouvement de terrain	Oui	Inondation Par une crue à débordement lent de cours d'eau	Approuvé	31/12/2008
		✓ Tarn		
PPR Naturels Mouvement de terrain	Oui	Mouvement de terrain	Approuvé	18/11/2011
		Mouvement de terrain Tassements différentiels	Approuvé	18/11/2011
PPR Miniers	Non	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers		
PPR Technologiques	Non	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques		

Article R.125-25 : Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr

Etat des risques

Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTEECPR / DGPR janvier 2025
Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être joint en annexe du contrat de vente d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

Adresse de l'immeuble ou parcelle(s) concernée(s)		Code postal	Nom de la commune
135 Chemin de Douce Dame 31660 BESSIERES		31660	BESSIERES
B1270, B1271, B1269, B2139, B2137, B1266			
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS		oui ☒	non ☐
prescrit ⁽¹⁾ ☐	anticipé ⁽²⁾ ☐	approuvé ⁽³⁾ ☒	approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque:		date 31/12/2008	
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN		oui ☐	non ☒
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		oui ☐	non ☐
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR NATURELS		oui ☒	non ☐
prescrit ⁽¹⁾ ☐	anticipé ⁽²⁾ ☐	approuvé ⁽³⁾ ☒	approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque:		date 18/11/2011	
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN		oui ☐	non ☒
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		oui ☐	non ☐
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR NATURELS		oui ☒	non ☐
prescrit ⁽¹⁾ ☐	anticipé ⁽²⁾ ☐	approuvé ⁽³⁾ ☐	approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque:		date	
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN		oui ☐	non ☐
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		oui ☐	non ☐
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR MINIERS		oui ☐	non ☒
prescrit ⁽¹⁾ ☐	anticipé ⁽²⁾ ☐	approuvé ⁽³⁾ ☐	approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐
Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés au risque:		date	
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM		oui ☐	non ☐
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		oui ☐	non ☐
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)			
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR TECHNOLOGIQUES		oui ☐	non ☒
prescrit ⁽¹⁾ ☐	approuvé ⁽³⁾ ☐	approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐	date
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à :			
effet toxique ☐	effet thermique ☐	effet surpression ☐	
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement		oui ☐	non ☐
L'immeuble est situé en zone de prescription		oui ☐	non ☐
si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés		oui ☐	non ☐
si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location ⁽⁵⁾		oui ☐	non ☐
Situation de l'immeuble au regard de l'obligation légale de débroussaillage (OLD)			
Le terrain est situé à l'intérieur du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage		oui ☐	non ☒
Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire			
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en			
zone 1 très faible ☒	zone 2 faible ☐	zone 3 modérée ☐	zone 4 moyenne ☐
zone 5 forte ☐			
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon			
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3		oui ☐	non ☒
Information relative à la pollution des sols			
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)		oui ☐	non ☒
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*			
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T*		oui ☐	non ☐
*naturelle, minière ou technologique			
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)			
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au RTC et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022		oui ☐	non ☒
L'immeuble est situé dans une zone exposée au RTC identifiée par un document d'urbanisme.		oui ☐	non ☒
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au RTC est:		d'ici à 30 ans ☐	compris entre 30 et 100 ans ☐
L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone		oui ☐	non ☐
L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser		oui ☐	non ☐
Documents à fournir obligatoirement			
☒ Un extrait de document graphique situant le bien par rapport au zonage réglementaire			
☒ Un extrait du règlement concernant le bien			
☒ La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité			
vendeur		Date / Lieu	acquéreur
EUROPEAN HOMES 354			
Signature:		Le, 06/05/2026	Signature:

(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription (2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral (3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme (4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription (5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée

Cartographies des risques

Inondations

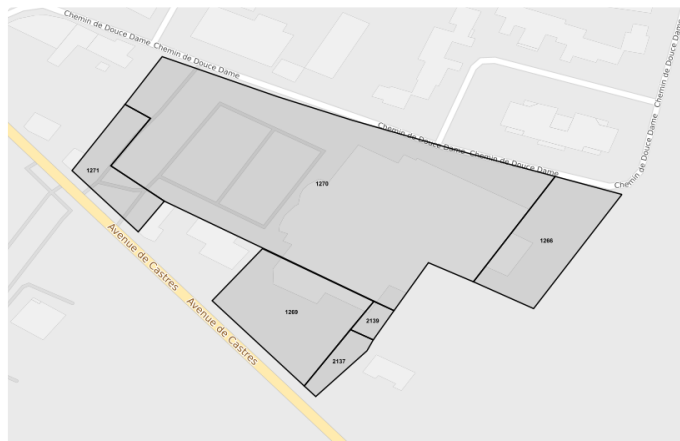
B1270 - B1271 - B1269 - B2139 - B2137 - B1266



 Inondation

Mouvements de terrains

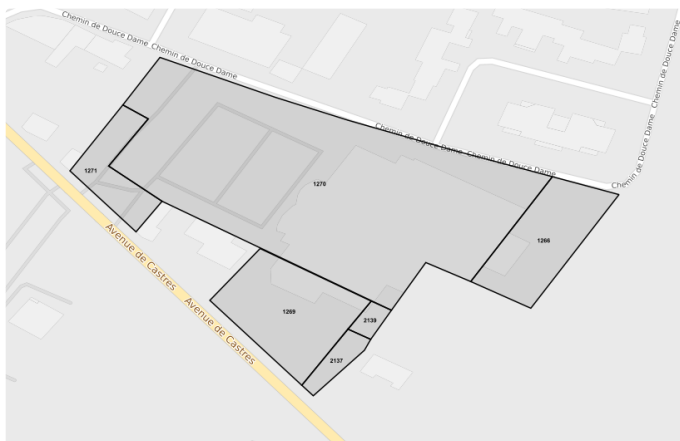
B1270 - B1271 - B1269 - B2139 - B2137 - B1266



 Mouvements De Terrains

Mouvements de terrains (carrière)

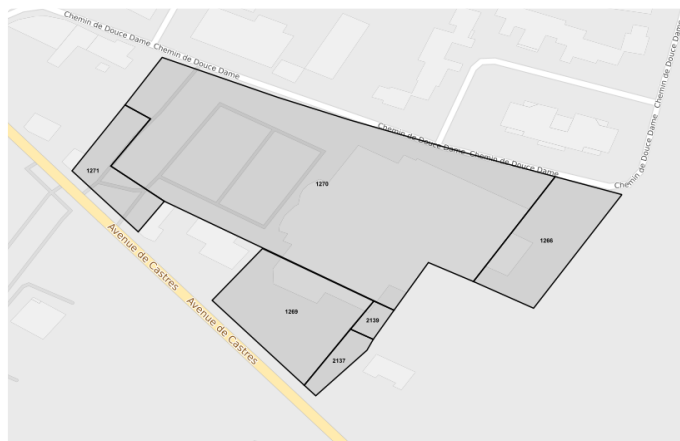
B1270 - B1271 - B1269 - B2139 - B2137 - B1266



 Carriere

Mouvements de terrains (mines)

B1270 - B1271 - B1269 - B2139 - B2137 - B1266



 Risque Minier

Mouvements de terrains (Argiles)

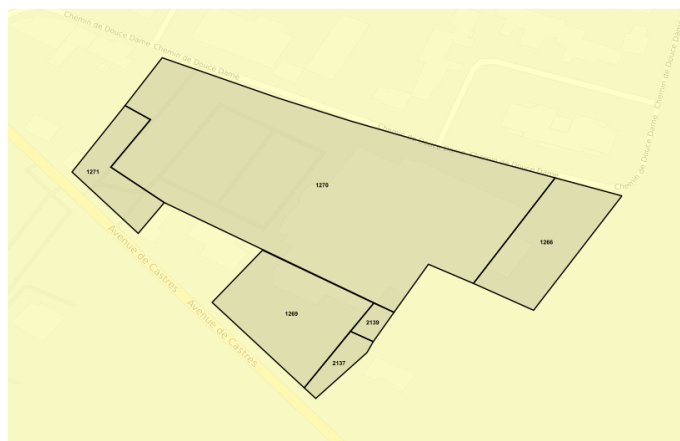
B1270 - B1271 - B1269 - B2139 - B2137 - B1266



 Faible
 Moyen
 Fort

Radon

B1270 - B1271 - B1269 - B2139 - B2137 - B1266



 Niveau 1
 Niveau 2
 Niveau 3

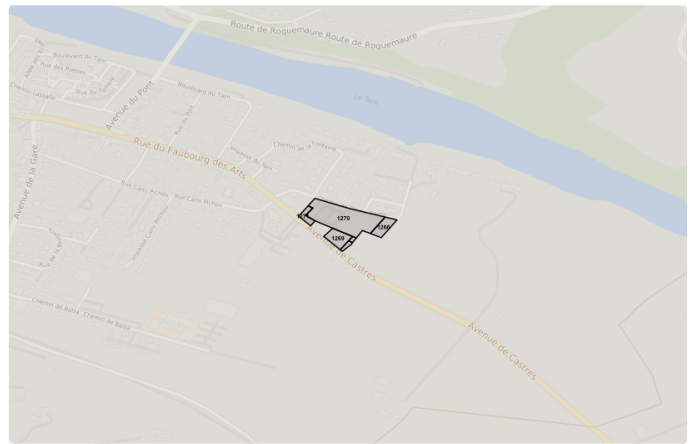
Obligation Légale de Débroussaillage

B1270 - B1271 - B1269 - B2139 - B2137 - B1266



Zonage Réglementaire

Zones sismiques



 1- Très Faible	 4- Moyenne
 2- Faible	 5- Fort
 3- Modérée	

Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112 -3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être **annexé** à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le

Adresse de l'immeuble

135 Chemin de Douce Dame / Parcelles:
B1270 - B1271 - B1269 - B2139 - B2137
- B1266

code postal ou Insee

31660

commune

BESSIERES

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB 1 ☐ oui ☒ non ☐ X

révisé ☐

approuvé ☐

date

1 Si oui, nom de l'aérodrome:

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

2 ☐ oui ☐ non ☐

2 Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

☐ oui ☐ non ☐

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB

1 ☐ oui ☐ non ☐

révisé ☐

approuvé ☐

date

1 Si oui, nom de l'aérodrome:

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

1 ☐ zone A très forte 2 ☐ zone B forte 3 ☐ zone C modérée 4 ☐ zone D faible

1 (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

2 (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

3 (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

4 (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene: Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances présent en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante: <https://www.geoportail.gouv.fr/>

vendeur

EUROPEAN HOMES 354

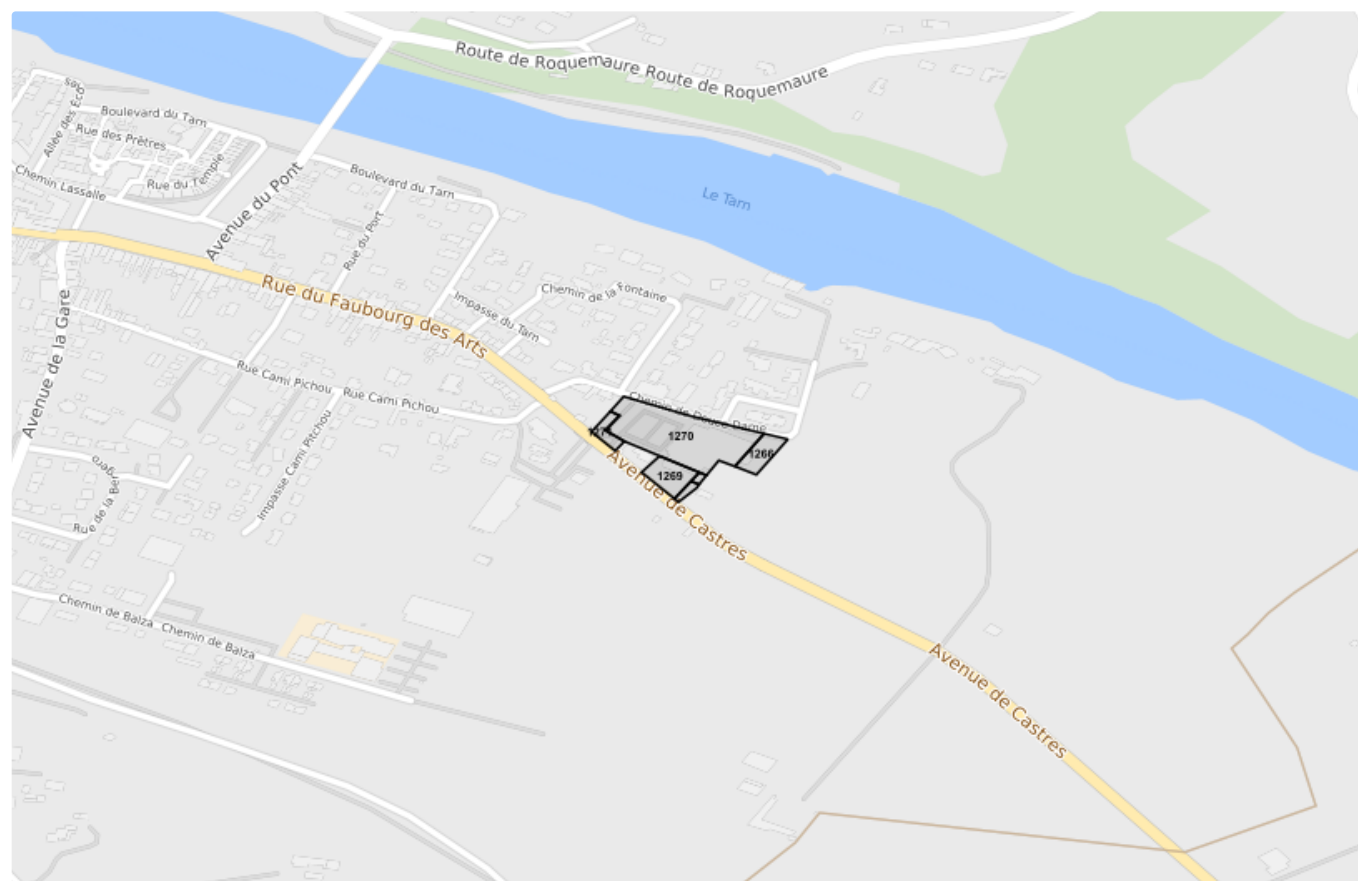
date / lieu

06 mai 2026 / BESSIERES

acquéreur

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

Plan d'exposition aux bruits (PEB)



- Zone A: Très Forte (Lden 70)
- Zone B : Forte (Lden 65-62)
- Zone C : Modérée (Lden 57-55)
- Zone D : Faible (Lden 50)



Liste des sites CASIAS (à moins de 500 mètres)

Carte des Anciennes Sites Industriels et Activités de Services

📍 59 route CASTRES DE BESSIERES

📏 3 mètres

SSP3939947 | Indéterminé | BASIAS

🏠 CHRISDAN (SARL) / STATION SERVICE

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3939947>

📍 route BUZET DE BESSIERES

📏 99 mètres

SSP3941435 | Indéterminé | BASIAS

🏠 AUTOCHROMES (SARL) / GARAGE

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3941435>

📍 lieu dit Ribos Bassos BESSIERES

📏 145 mètres

SSP3943771 | En arrêt | BASIAS

🏠 BAUDOU / broyage des déchets de caoutchouc

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3943771>

📍 43 boulevard ALLEES DES BESSIERES

📏 495 mètres

SSP3941416 | Indéterminé | BASIAS

🏠 CAVALIE ANDRE, ASTRUC Aline / BIJOUTERIE, HORLOGERIE

🌐 <https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3941416>

La liste suivante contient des sites CASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

SSP3943773 FOSSAT Fernand / dépôt de liquides inflammables | BASIAS
lieu dit Miraillou BESSIERES

SSP3943774 VALETTE LARROQUE / dépôt de liquides inflammables | BASIAS
lieu dit Nauze le BESSIERES

SSP3943775 VIE Marcel (TOTAL) / STATION SERVICE (35m3) | BASIAS
lieu dit Routiers les BESSIERES

SSP3943776 VIEUSSE Bernard / dépôt de liquides inflammables | BASIAS
Route nationale 630 BESSIERES

SSP3945772 VIE (SA) / STATION SERVICE | BASIAS
route RABASTENS DE BESSIERES



Liste des sites BASOL (à moins de 500 mètres)

BAse de données de pollution des SOL

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres



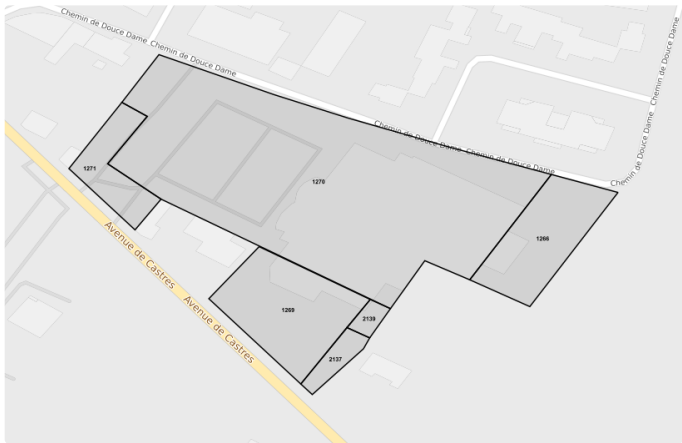
Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Aucun site ICPE a moins de 500 mètres

 Cartographies des pollutions des sols

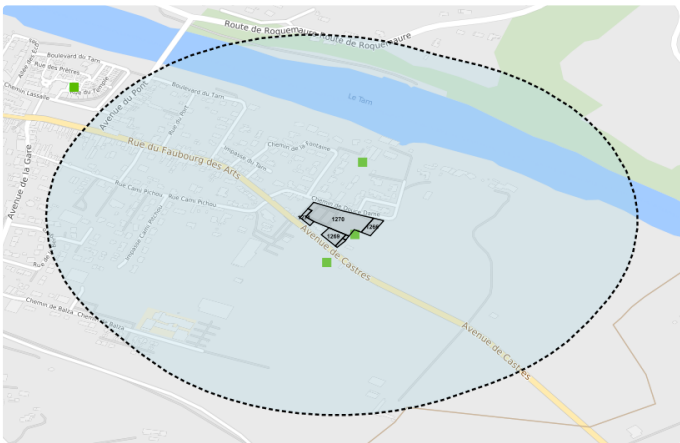
SIS
B1270 - B1271 - B1269 - B2139 - B2137 - B1266



 SIS

Pollution des sols (BASOL / CASIAS)

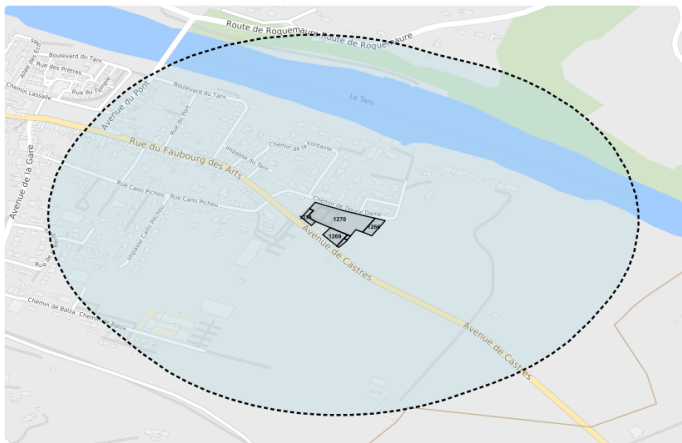
 4 Sites



 BASIAS
 BASOL

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

 0 Sites



 ICPE



Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement | Ministère du Développement Durable

PRÉFECTURE
Haute-Garonne
COMMUNE
BESSIERES

ADRESSE DE L'IMMEUBLE
135 Chemin de Douce Dame 31660 BESSIERES / Parcelles:
B1270 - B1271 - B1269 - B2139 - B2137 - B1266
31660 BESSIERES

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

CATASTROPHE NATURELLE	DÉBUT	FIN	ARRÊTÉ	JO DU	INDEMNISATION
 Inondations et/ou Coulées de Boue	10/01/2022	10/01/2022	24/05/2022	25/06/2022	☐ OUI ☐ NON
	31/05/2013	31/05/2013	22/10/2013	26/10/2013	☐ OUI ☐ NON
	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009	☐ OUI ☐ NON
	11/03/2006	12/03/2006	03/08/2006	24/08/2006	☐ OUI ☐ NON
	03/12/2003	04/12/2003	11/05/2004	23/05/2004	☐ OUI ☐ NON
	21/09/2002	21/09/2002	17/01/2003	24/01/2003	☐ OUI ☐ NON
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	☐ OUI ☐ NON
	29/04/1999	29/04/1999	21/07/1999	24/08/1999	☐ OUI ☐ NON
	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982	☐ OUI ☐ NON
 Mouvement de Terrain	29/11/2014	29/11/2014	16/09/2019	23/10/2019	☐ OUI ☐ NON
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	☐ OUI ☐ NON
 Sécheresse	01/01/2022	31/12/2022	23/07/2023	26/09/2023	☐ OUI ☐ NON
	01/01/2020	31/12/2020	21/12/2021	14/01/2022	☐ OUI ☐ NON
	01/01/2019	31/12/2019	28/07/2020	03/09/2020	☐ OUI ☐ NON
	01/01/2018	31/12/2018	16/07/2019	09/08/2019	☐ OUI ☐ NON
	01/01/2012	31/12/2012	21/05/2013	25/05/2013	☐ OUI ☐ NON
	01/07/2003	30/09/2003	11/01/2005	01/02/2005	☐ OUI ☐ NON
 Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982	☐ OUI ☐ NON

Nom et visa du vendeur

06/05/2026

Etabli le

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr